

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 2 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 2 décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : Onze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2015

Présents : MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, DELHOOFS Marie-Hélène, KLUPINSKI Charles, LE PROVOST Xavier, BORDET Florent, PEREIRA José.

Excusée : Madame MIOCHE Chantal

Procurations : de Monsieur FRADIN Eric à Monsieur BOUTHET Jean-Pierre
de Madame MACHEBEUF Sylviane à Madame PESTANA Laurence

Secrétaire : Madame PESTANA Laurence

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 2 décembre 2015, à 18 heures 30 minutes, a pris les décisions suivantes :

1) Délibération : Schéma de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les textes et les échanges qui circulent sur le projet SDCI. Toutes les communes de Manzat Communauté sont d'accord sur le projet présenté par la Préfecture, sauf les communes de St Georges de Mons et Les Ancizes Comps qui proposent une communauté de communes plus élargie avec Cœur de Combrailles et Pays de Menat.

Pour la commune de Queuille, Monsieur le Maire fait une contre-proposition : laisser la communauté de communes Manzat Co telle qu'elle est à ce jour en appliquant la dérogation Montagne. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

2) Délibération : diagnostic assainissement et demande de subvention

Le choix de l'entreprise pour réaliser ce diagnostic s'est porté sur C2EA (moins disante) pour un montant de 13 232.00 € HT.

Le conseil municipal valide ce choix et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions au Conseil Départemental 63 et à l'Agence Eau Loire Bretagne qui pourraient représenter 80 % du financement.

3) Délibération : augmentation de crédit pour FPIC

Etablissement d'une Décision Modificative pour augmentation de crédit pour versement FPIC à Manzat Communauté. Le montant est de 3976.00 €.

Le conseil municipal approuve l'écriture comptable à l'unanimité.

4) Délibération : renouvellement CDD de Nathalie CHARDONNET

Le contrat de Madame CHARDONNET arrivant à échéance le 31/12/2015, Monsieur le Maire propose de le reconduire pour une période de 6 mois allant du 01/01/2016 au 30/06/2016 à raison de 20h00 par semaine. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

5) Délibération : renouvellement CUI/CAE de Gaëtan CASERES

Le contrat de Monsieur CASERES se termine le 19/01/2016. Monsieur le Maire propose de le reconduire pour une période de 1 an allant du 20/01/2016 au 19/01/2017 pour 24h00 par semaine. Le conseil municipal valide cette décision.

6) Bureau de vote des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015

Organisation de la tenue du bureau de vote pour les 6 et 13 décembre :

	Dimanche 6/12/15	Dimanche 13/12/15
8h00 à 10h00	DELHOOFS MH – BOUTHET JP	DELHOOFS MH – KLUPINSKI C
10h00 à 12h00	PESTANA L – KLUPINSKI C	PESTANA L - BOUTHET JP
12h00 à 14h00	MACHEBEUF S – PEREIRA J	MACHEBEUF S – PEREIRA J
14h00 à 16h00	FRADIN E – LE PROVOST X	FRADIN E – LE PROVOST X
16h00 à 18h00	BORDET F – MASSON Y	BORDET F – MASSON Y

7) Questions diverses

- A) Monsieur LE PROVOST expose une idée : il propose le broyage des sapins de Noël pour faire du compost pour activité jardinage à l'école.
- B) Des échanges ont lieu entre les communes de Queuille et Saint Georges en vue de mutualiser les moyens matériels pour certains travaux (déneigement, débroussaillage, marquage peinture voirie, peinture bâtiments communaux, ...)
- C) Il a été repéré, près du cimetière, un sapin qui doit être sécurisé. La décision est de l'abattre.
- D) Travaux salle socio-culturelle : une réunion sur place avec l'architecte et les entreprises concernées a eu lieu le 23 novembre 2015. Des problèmes concernant le revêtement au sol et des fissures sur la façade sont identifiés et des solutions pour y remédier proposées par les titulaires du lot concerné. Ces travaux sont à suivre et doivent aboutir au résultat attendu.
Les travaux d'enrobés à réaliser par l'entreprise Bourdige sont prévus au printemps 2016.
- E) 26 personnes sont inscrites au relais médiathèque.

Séance levée à 19h15.

Le Maire,

Yannick MASSON

